L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 19 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XII—Suite.

Paula se sentait mourir. Le mépris qu'elle éprouvait pour Lucien de Pretz lui montait aux lèvres. Elle avait prononcé ces mots involontairement en quelque sorte, et maintenant elle voyait s'allumer dans les yeux du vieillard la lueur fauve d'un de ces accès de fureur qu'elle avait à cœur de lui éviter :

—Mon père, reprit-elle d'une voix qu'elle s'efforça de rendre ferme, ne m'avez-vous pas dit que M. de Pretz était accusé d'assassinat ?

—J'ai dit à Mlle de Versannes, cria le vieillard, que son mari.... entendez-vous bien.... son mari était sous le coup d'une monstrueuse calomnie..... j'ai dit qu'il était honteux et infâme que, sous l'empire de ces lois que des brigands ont édictées et que des lâches subissent, un homme d'honneur, de noblesse et de vertu, fût arrêté comme un manant !....

—Avez-vous donc la preuve de l'innocence de M. de Pretz ? fit encore Paula.

M. de Versannes bondit sur ses pieds, puis courant à un dressoir chargé de vases et de majoliques, il saisit et renversa les pièces précieuses, martelant le plancher de ses deux pieds.

—Mon père ! s'écria Paula épouvantée en courant à lui.

—Ne m'approchez pas ! clamait l'insensé. Vous n'êtes pas un des Versannes !.... Vous êtes indigne de votre nom ! Ah ! vous doutez de l'innocence d'un de Pretz ! Ah ! vous approuvez les gredins qui garottent un gentilhomme ! Laissez-moi ! sortez !

Et il trépignait comme un enfant furieux.

Puis, tout à coup, il porta les mains à sa poitrine et, reculant d'un pas, il fût tombé à terre, si sa fille, retrouvant toute son énergie, ne l'eût soutenu dans ses bras.

Elle parvint à le placer de nouveau sur son fauteuil : ses lèvres étaient pâles, tout son visage était crispé par une sorte de convulsion, les yeux fixes étaient grands ouverts et ne voyaient pas.

Paula, affolée, sonna violemment.

Sylvain accourut :

—Mon pauvre maître ! s'écria le vieux serviteur, que s'est-il donc passé ?

Mais Paula avait couru vers un petit meuble et l'avait ouvert. Elle revint vers son père, tenant une fiole. Elle versa quelques gouttes du contenu entre les lèvres entr'ouvertes.

Il y eut une minute d'horrible anxiété. Mais bientôt une légère coloration monta aux joues de M. de Versannes, ses paupières s'abaissèrent pour se relever lentement ; les membres perdirent leur rigidité : la crise était terminée.

Le comte, comme mu par un instinct plus fort que sa volonté, se tourna de lui-même vers le portrait de sa femme, l'enveloppa d'un long regard d'amour, puis murmura :

—Chère, je croyais que j'allais te rejoindre....

Paula s'était agenouillée devant lui et couvrait ses mains de larmes et de baisers. Le vieillard abaissa son regard vers elle, puis, se souvenant tout à coup, il la repoussa violemment.

—Pardonnez-moi, mon père, murmura-t-elle, je ne vous avais pas compris.

—En vérité, fit-il de sa voix qui recouvrait peu à peu son timbre dur et strident, vous ne m'aviez pas compris.... vous êtes d'une pauvre intelligence....tenez, voilà Sylvain....celui-là m'a compris, et il n'a pas admis un instant qu'un de Pretz pût être coupable....N'est-il pas vrai, Sylvain ?

Le vieillard échangea un regard avec Paula. Il devinait ce qui s'était passé.

—Monsieur le comte, répondit-il, le journal explique lui-même que les preuves manquent....

—Ah ! vous le voyez bien, ma fille. Voici même ces pamphlétaires, imbus de toutes les sottes idées du temps, qui rendent à Lucien la justice que lui refuse celle à qui doivent appartenir son nom et son titre. Où est ce journal, Sylvain ?

Le serviteur tira de sa poche un numéro de l'Ordre.

—Ma fille, prenez cela et faites m'en lecture à haute voix, je suis curieux d'entendre de quel style ces faquins habillent leur fatras.

Heureuse de cette diversion, qui du moins écartait toute inquiétude au sujet de la santé de son père, Paula commença la lecture.

C'était l'article de notre ami Desmare, lequel ne se piquait pas d'ailleurs de forme académique, estimant qu'en ces sortes de récits, le lecteur cherche avant tout les détails et se préoccupe fort peu de l'expression, pourvu qu'elle exprime nettement ce qu'elle veut dire.

M. de Versannes écoutait ; le sourire aux lèvres, haussant les épaules.

Quand Paula eut achevé sa lecture :

—Et voilà sous quel prétexte on ose incarcérer un gentilhomme !

Se tournant vers Sylvain :

—Il ne sera pas dit qu'un de Versannes restera inactif, lorsqu'un de Pretz a besoin de lui. Bernard n'a pas hésité, lui, à donner sa vie pour moi ; si elle ne m'est pas permis d'agir comme lui, du moins je défendrai son fils contre d'infâmes machinations, je verrai ces procureurs, ces juges, toute cette magistrature, qui, à l'exemple des Parlements rebelles, perd la notion du respect, et je saurai bien....

Disant cela, M. de Versannes tentait de se soulever sur son fauteuil, mais la crise qu'il avait traversée était encore trop récente. Les forces lui manquèrent et il retomba épuisé.

—Pardonne-moi, Bernard, murmura-t-il d'une voix dolente, les forces me manquent !....

S'adressant à sa fille :

—Laissez-moi, Paula. Je vais m'étendre sur ce canapé et prendre une heure de repos. Après quoi, je ferai mon devoir....

Et comme Paula se penchait vers lui pour l'embrasser :

—Souvenez-vous, dit-il bas à son oreille, que dans un mois vous vous appellerez la marquise de Pretz.

Sur un signe du comte, Paula et le vieux serviteur sortirent de l'atelier :

—Hélas ! mademoiselle, dit Sylvain, j'ai eu bien peur. Le médecin me disait encore hier qu'une émotion pouvait tuer M. le comte.

—Pourquoi lui avez-vous parlé de l'arrestation de M. de Pretz ?

—C'est vrai ! j'ai eu tort !... mais j'ai voulu vous éviter l'embarras de raconter cela la première...

—Bon Sylvain ! qu'espérais-tu donc ?

—Eh ! j'espérais que M. le comte ne voudrait plus d'un gendre qui est tombé aux mains de la justice....

Paula le regarda :

—Croyez-vous que M. de Pretz soit coupable ? demanda-t-elle.

Sylvain jeta autour de lui un regard inquiet comme s'il eût craint que quelqu'un ne fût aux écoutes, puis il dit rapidement :

—Je le crois capable de tout !....

Et il s'éloigna rapidement.... il avait peur du son de sa propre voix....

Plus abattue encore, se sentant prise dans un engrenage, où elle laisserait son cœur en lambeaux, Paula, rêveuse, s'enfonça dans une allée du jardin.

Une heure environ après cette scène, la cloche de la grille retentit doucement. Sylvain alla ouvrir.

Il se trouva en face d'une vieille femme :

—Que demandez-vous ? fit-il brusquement.

—M. le comte de Versannes.

—Il est malade.... Dites-moi ce que vous lui voulez, et je ferai votre commission....

—Il faut que je lui parle.... à lui-même.... et sans retard, dit la femme d'un ton sec et presque hautain.

—Je vous répète qu'il ne reçoit pas....

—Il me recevra quand il saura qui m'envoie.

—Et qui vous envoie ?

—M. le marquis de Pretz.

Sylvain laissa échapper une exclamation de dépit. La scène qui venait de se passer enlevait tout prétexte à une résistance qu'en tout autre cas il n'eût pas manqué d'opposer aux prétentions de l'inconnue. Mais il comprit qu'il n'avait pas le droit de contrevenir aux intentions du comte.

—Entrez, dit-il. Qui annoncerai-je ?

—Madame Hughes, femme de confiance de M. le marquis.

Maugréant contre la nécessité à laquelle il était tenu d'obéir, Sylvain pria la Huguette de l'attendre, puis il alla avertir le comte.

Dès qu'il eut entendu le nom du marquis de Pretz, M. de Versannes donna ordre d'introduire celle qui venait en son nom.

La Hugette, vêtue de noir, embéguinée de blanc comme une veuve flamande, suivit le vieux domestique.

Son visage, parcheminé semblait plus dur et plus sévère encore qu'à l'ordinaire. Ses traits, vigoureusement accentués, avaient une rigidité sculpturale qui, en dépit des rides creusées par l'âge, donnait à cette femme une sorte de beauté sinistre, digne de la palette de Rembrandt. Elle marchait lentement, et ses allures avaient cette dignité spéciale que donne la vieillesse. Elle pénétra dans l'atelier du comte, qui se leva à demi et répondit à son salut par une bienveillante inclinaison de tête.

—Laissez-nous, Sylvain ! dit-il.

Puis s'adressant à la Huguette avec une volubilité fiévreuse :

—Vous venez de la part de mon bien-aimé Lucien, dit-il. Est-il vrai qu'il soit arrêté ? Oh ! je ne doute pas un seul instant de son innocence. Il y a là un malentendu qu'il dissiperont les premières explications. Dites, dites vite.... il me tarde d'entendre parler de lui....

Alors, de sa voix grave, au timbre si étrange qu'elle semblait sortir d'une tombe, la Huguette répondit :

—M. le marquis de Pretz sera très reconnaissant à M. le comte de Versannes de l'intérêt qu'il prend à sa situation, mais il a la conviction que monsieur le comte n'a pas un seul instant douté de lui....

—Et il a raison ! Est-ce qu'un de Pretz peut déchoir ? Mais que dois-je faire ? Puis-je l'aider à sortir de cet incroyable imbroglio ? Il sait que je suis tout à lui.

—M. le marquis, reprit la Huguette sur le même ton, ne doute pas que son innocence ne soit immédiatement reconnue et il prie M. le comte de ne pas se mettre en peine. Il compte être libre avant que se soient passées vingt-quatre heures....

—Ce qui fera trente-six heures de prison ! Oh ! si mes rois légitimes occupaient encore le trône de France ! ajouta M. de Versannes en menaçant de son poing débile un ennemi imaginaire.

—Sachant tout l'intérêt que lui porte M. le comte, il m'a envoyée auprès de lui pour dissiper ses inquiétudes, et il m'a priée de solliciter de lui l'autorisation de porter à Mlle de Versannes l'expression de ses regrets, s'il ne peut, comme il l'espérait, lui présenter ses hommages aujourd'hui.

—Et pardieu ! s'écria M. de Versannes, je serai heureux que vous répétiez vous-même à Paula ce que vous venez de me dire.... Cette petite ne se figurait-elle pas que tout était perdu.... Vous la rassurerez et lui ferez comprendre que, des gens de ce temps-ci, il n'y a rien autre à attendre que des bévues.... Je suis un peu souffrant, sans quoi je me chargerai moi-même de ce soin. Dites bien à Lucien que mon cœur est avec lui et que je sais qu'aujourd'hui comme toujours il est digne de son père.

Le visage de la Huguette resta toujours impassible ne réflétait aucune émotion, de quelque nature qu'elle fût. Et cependant ses yeux s'étaient à demi baissés, et il semblait qu'il filtrât sous ses longs cils un rayon de railleuse ironie.

Le comte sonna. Sylvain reparut. A une question du comte, il répondit :

—Mademoiselle est au jardin.

—Bien ! A propos, madame, vous êtes, m'a-t-on dit, la femme de confiance de mon cher Lucien ?

—C'est exact, monsieur le comte.

—Et depuis combien de temps êtes-vous à son service ?

—M. le marquis avait six ans, quand je l'ai pris dans mes bras.

—Peste ! fit le comte, ce n'est pas d'hier ! Allez, ma chère dame, et que Dieu vous garde.

La Huguette s'inclina de nouveau et sortit.

Sylvain marchait devant elle.

Paula s'était laissée tomber sur un banc. A son approche, elle leva la tête et son regard rencontra celui de la Huguette. Elle frissonna involontairement.

Sylvain lui expliqua ce dont il s'agissait.

—C'est bien, dit Paula, laissez-moi avec madame.

Sylvain s'éloigna. La Huguette, la tête à demi-tournée, le suivit du regard jusqu'à ce qu'il eût disparu. Et quand de nouveau elle le reporta sur Paula, son visage avait subi une étrange transformation. La haine, la colère, une sorte de cruauté furieuse convulsaient ces traits si calmes tout à l'heure ; Paula eut presque peur. Mais elle reprit son sang-froid, et opposant regard à regard, digne et froide.

(A continuer.)

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux, et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle : les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives ; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes : toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées ; sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées ; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1re classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales) ; sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques) ; sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe ; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement ; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi-once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux'me classe.

N.B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelle, le port sera comme suit : sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre : moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers ; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs : 2 cents chacun.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits :

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris* ;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs)* ;

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille* ;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux* ;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE.—Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante :

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin ; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi ; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR : il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE comme par le passé ; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA.

23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer

CAMELIA,

transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.

Pour aller et retour..........$1 50.

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA,

25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ, les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent,

15sept— Au No 38 de la rue du Magasin.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE.

R. SINNOTT, capitaine ; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Canal. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON.

E. QUATREVAUX, capitaine.
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Décatur.

2sept—1m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.

C. C. Picket, capitaine.
A. Moynier commis,

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.

11 sept—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.

H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 août—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE.

Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.

Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,

23juil—3m No 30 de la rue du Canal

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour : il partira, de Bâton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif ansei bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Ancoin,
P. Charlet et M. H. Charlet, commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour : il partira de Donaldsonville, les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 20 rue Conti.

16 juillet—1an

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur.

KATE DICKSON,

U. D. TERREBONNE, capitaine
C. D. JR. Commis.

Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE, rue Conti, No 30.

30sept—1m,

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARYSIDA,

Capitaine J. A. Ruis ; commis E. M. Valette et S. Héno. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct.—

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No. 182 Esplanade Street.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 16 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 30 oct.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. Intérieure $110.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $28 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York ou L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.

nov—

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,

via la Havane et Southampton.

Départ, le DIMANCHE, 24 octobre à 7 heures du matin.

Le steamer allemand

HANNOVER,

Capitaine HIMBECK,

partira de son quai, poteau 40, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO.,

13oct—7t No 42 de la rue de l'Union.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous –

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane ; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :

Chambres..........$150 en or.
Entrepont..........36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême :

Chambres..........$150 en or.
Entrepont..........45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane :

Chambres..........$35 en or.
Entrepont..........15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant scale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept, à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept, à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct, 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, à 5 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme ; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit et le mouvement se font le moins sentir et où l'on est aussi loin du mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or ; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & Co., Agents, No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—om

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

KNICKERBOCKER,

Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Dimanche, 24 oct. à 8 h. A. M.

Passage..........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. 61.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campêche, Progresso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA......Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA......Capt. S. P. Philips

Le steamer

CITY OF MERIDA,

Commandant J. W. Reynolds,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 9 octobre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz..........$60, en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO suivra et partira le 20 novembre.

13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett. 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, SAMEDI le 16 octobre, à 7 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

C. W. LORD,

Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie..........50
Billet donné à New-York pour toute le voyage..50

Pour frêt ou passage, s'adresser à

EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

Rapport sur l'Etat

—DE LA—

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		555,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		93,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		38,553 69
Primes payées		55,600 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,318 32	
Billets d'autres banques nationales	36,502 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,823 00	
		$705,898
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 93

PASSIF.

Capital payé		$350,000 00
Surplus		38,590 84
Autres profits non-partagés		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 55	
Chèques du caissier, non-payés	100 00	
		1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins :

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

16juil—1t

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur

MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On re oit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.

C. H. ALLEN, Directeur-général.

12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac:	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	.. ..	9	.. ..
10	.. ..	11 ½	.. ..
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	2 ½	.. ..
4	.. ..	5 ½	.. ..
6	.. ..		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

THE MOBILE LINK.

On and after May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive :

Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:20 p. m.

This is the only line running FULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

25déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit :

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans :

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit :

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 10 septembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.00 P. M.
Malle	5:50 P. M.	Malle	11:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From September 20—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.00 P. M.
Mail	5:50 P. M.	Mail	11.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. any 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, aux formes de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures ; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDRLY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

27mai—. CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies		$52,641
Primes de rivières		1,113 5
Total des primes		$53-315 18
En moins—primes non expédiées		35,876 79
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire :		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit :

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $205,450	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	3,000 00
Effets à recevoir	3,226 66
d'abstes surdem, d'orts et 8 pour cent d'intérêt	19,350 0
intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 86
Effets à recevoir pour primes	200 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 73
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,046 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$365,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$365,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 j ... A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès		$54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes		2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes		21,130 85
		$67,554 84
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste		
Loyer et Salaires	10,679 28	—$56,129 2
		$11,425 60

PASSIF.

Polices sss "A"	$5,802 25	
Polices sss "B"	4,276 17	—$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,255 56
Décès payés "non réclamé"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,218 25
Banque d'Amérique	4,310 50
Banque Nationale Mutuelle	5,600 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	3,805 00
Meubles de Bureau	1,466 66
Billets et recevoir	1,30
	$61,540 30 / $61,509 00

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	83,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$663,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 26
		$463,673 65
Plus intérêts		35,855 14
		$504,028 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,102 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 67,482 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	270	
Dépenses générales	65,250	
Taxes	19,430	
Commissions	25,550	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,835 08
Bénéfice net		$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit :

En caisse	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,123 77
Garanties et billets hypothécaires	211,359 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,616 55
Actions de la Cie du Gas et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,737 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,290 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,562 77
Autres propriétés foncières	70,552 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,875 70
Compte suspendu	3,970 18
	758,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 73
	$677,632

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation..........$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,

Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir :

Sur risques de feu		$114,052 23
Sur risques de mer		56,331 37
Sur risques de rivières		25,566 92
Total des primes		$203,000 53
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$152,345 77
Déduit—Pertes par le feu	$46,105 66	
Pertes sur mer	42,116 79	
Pertes sur rivières	15,476 56	
	$102,698 97	
Réassurances	21,916 73	
Réfactions (rebate)	3,563 07	
Taxes	7,430 53	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	84,618 18	
		$152,034
Réservé pour primes non-terminées		$17,320 85

La Compagnie possède l'ACTIF suivant :

Capital en Stock-notes	0
Comptant	62,428 0
Comptes en voie de collection	15,860 2
Billets recevables	0
Prêts sur garantie	60,060 00
Prêts sur hypothèques	41,846 25
Stocks et Bons	5,870 25
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,125 48
	$256,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$294,320 88

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874 :

A. Baldwin, S. Henderson, C. P. Blancan
A. Tertrou, O. Bercier, C. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau.
J. B. Camors, W. A. Ball, H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873 :

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	45,867 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$241,209 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 43
		$211,083 63
Pertes payées dans l'année :		
Sur les risques d'incendie	$84,817 20	
Sur les risques de mer	17,695 21	
Sur les risques de rivières	18,321 71	—100,844 22
		$110,239 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	13,523 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	2,443 28	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	—42,641 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$50,716 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 35
Primes en voie de recouvrement	431 0
Actions bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc	3,355 42
Propriété foncière	4,557 63
Billets d'actions (stock notes)	282,226 50
	$553,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDBY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré :

Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent
Dividende sur le susdit..........5
Dividende primes remboursées..15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$195,866 78	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	69,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE. Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
E. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,384 56
Primes sur les rivières		13,066 58
Primes maritimes		9,042 32
		112,492 85
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 72
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,689 81	
Loyer	2,600 00	
Taxes	2,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 25
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 18
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	143,596 85
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 60
En caisse	27,082 64
	$244,434 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, solennellement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,553 60	
Mer	12,859 20	
Rivières	59,181 32	—$132,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		16,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35	—$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,834 23
Réassurances		5,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		6,558 28
Dépenses		15,408 48
		$117,596 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 —$97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,933 93
Actions du Harber boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,673 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 15 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$157,158 12
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,547 89	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc		
		134,061 5
		$53,116 1
Total de l'Actif		$794,819

DÉCLARE :

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS :

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eime Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scharck, H. Eicke, S. J. Nathan,
J. N. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwartz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
E. Wildermann

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs :

L. Breton, Alph. Walz, E. Larue
A. Jas, V. Nippert, J. Leisy
A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan
J. B. Seguin, E. Scheldecker, P. Maillard
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiané, jr
H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacomme
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés :

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 février 1875. 11fév 1 an

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104..........rue du Canal..........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mars 1875, y compris les risques non expirées de nées précédente :

Sur risques de feu		$509,621
Sur risques de mer		52,556 10
Sur risques de rivières		55,983 08
Total des primes		$578,160 23
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 00	
Taxes	35,609 98	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07	
		$454,260 6
Profit		$102,4.1 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	55,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS :

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875 :

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,247 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91	—$140,248 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts escomptés, &c	73,765 33	—214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,123 1

L'actif de la compagnie est comme suit :

Effets à recevoir	$145,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33	—$199,617
Prêts sur actions, sur demande	$37,459 56	
Argent en banque	63,069 96	—200,529 54
Propriétés foncières		115,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,561 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c		37,514 11
Total de l'actif		$610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, B. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$842,221
Tiré au delà des dépots	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	406,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	33,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,819
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	18,062
Dépenses Courantes	4,972
Taxes payés	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	57,078
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672 95
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	254,000
	$1,604,722

PASSIFS.

Capital payé	$ 500,000
Surplus	11,353
Escompte	3,656
Change	3,698 97
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000
Dividendes non-payés	723 2
Dépots individuels	857,915
Chèques Certifiés	7,515 0
Dû à des Banques Nationales	1,863
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat	972
	$1,604,722

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mars 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. W. B

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES :

Prêts et escomptes	$782,975 67
Tiré en sus	4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,028 56
Dû par des agents de réserve et de rachat	50,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,251
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 37
Dépenses courantes et taxes payées	11,182 2
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	104,313 85
Billets d'autres banques nationales	8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 8
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	216,110
Total	$1,691,400

PASSIF :

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	27,023
Billets de banques non rachetées	269,995
Dividends non payés	240 8
Dépôts individuels	$988,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	500 00
Chèques certifiés	11,911
Chèques de caissiers non payés	24,937 —1,026,143 23
Dû à d'autres banques nationales	12,335 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	8,899 23
Total	$1,691,460 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins :

T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,
E. GOGREVE

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

—DU—

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873 :

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$123,0
Primes sur les Risques de feu	$122,490 13	
Primes sur les Risques de rivières	23,811 45	
Primes sur les Risques de mer	25,721 13	
Moins les primes rendues	4,737 48	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 90	34,414
Primes nette pour l'année 1873		$145,608 14
Déficit pour l'année 1872		28,246 62
		$156,854 84
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$50,957	
Sur les Risques des rivières	10,798	
Sur les Risques de mer	25,726 41	
		7,461 54
		,922 62
Réassurances		
Taxes		
Réfaction au lieu de participation	15,954 81	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	25,797 95	
Intérêt dû sur les Bons non encore payés	4,309	
	$54,966 24	
Moins escompte et intérêts	25,612 43	33,372
		$156,854
Pertes non réglées		20,00
		$136,85

La Compagnie possède l'Actif suivant :

En caisse	$23,406 54	
Effets à recevoir sur prêts-gages		
Effets à recevoir sur Primes		
		$52,671
Effets à recevoir en voie de recouvrement		67,598 9
Propriété foncière		90,500 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		21,,546 00
Actions de Banques		44,297 00
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock		4,300 35
Actions du Harbor Protection Company		995 10
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		3,039
Bons I. O. des O. F. Hall Association		5,00
Actions de Compagnie d'assurance		2,50
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		2..,158 56

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,

17 janv—1m Notaire Public.

Association d'Assurances

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 104 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 1 janvier 1875

CONFORMEMENT à la Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874 :

Primes sur les risques de feu		
Primes sur les risques de mer		
Primes sur les risques de rivières		
Total		$
En moins,		
Primes sur risques non expirés		
Primes remboursées		
Primes nettes acquises		$
A ajouter :		
Intérêts		
Profits et pertes		
Primes sur Pol		
		$117,445
Pertes payées sur les risques de feu		
Pertes payées sur les risques de mer		
Pertes payées sur les risques de rivières		
Pertes en litige		
Pertes non ajustées et ajustées et non échues		
Réassurances		
Réfaction (rebate)		
Commissions		
Dépenses générales		
Licence		
Dépenses de bureau		
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		
Frais de Cours et d'Avocats		
Bénéfice net		$

ACTIF.

En caisse ;		
Dépôt au Germania Nat'l Bk.	$	
" " Louisiana Nat'l Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe		25,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso.	$42,903 42,	
évalué		25,300 00
Effets à recevoir pour primes		12,081 07
Prêts sur hypothèques		147,542 25
Prêts sur nantissements		20,735 19
Effets à recevoir		14,615 29
Bons		32,413 85
Actions		25,550 75
Primes en voie de recouvrement		49,459 2
Propriété foncière		5,155 64
Propriété mobilière		25,000 00
Dû par divers		6,597 77 494,425

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)		257,550 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés		3,612 50
Primes sur risques non terminés		123,724 24
Pertes non réglées		17,941 55
Dû à divers		701 21 402,959
Surplus		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants :

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le capital de $30 par action :

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant ne de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à le montant brut de leurs primes ;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée,

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président

DIRECTEURS.

L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX, M. MUSSON.

14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF.

Prêts et escomptes	$856,894 86
Bonds des Etats-Unis	455,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	73,753 43
Diverses actions	17,772 50
Dû par Banques et Banquiers	3,209 17
Propriétés foncières, meubles et installations	
Dépenses courantes	
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00
Billets de Banques Nationales	11,599 56
Or	14,606 58
Chèques sur banques locales payables en currency	190,202 92
	$1,467,823 27

PASSIF :

Capital payé	$500,000 00
Surplus	11,353
Circulation	419,000
Dépôts	722,868 1
Chèques du caissier	
Escomptes, Intérêt et Change	
Dû à Banques et Banquiers	
Dividendes non-réclamés	